



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : fonctionnement

Question écrite n° 67837

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la valorisation des produits du commerce équitable au sein de son ministère. Ainsi, différentes institutions de l'Etat comme l'Assemblée nationale où de grandes entreprises ont fait le choix d'utiliser des produits tels que le café labellisé Max Havelaar afin de soutenir le développement du commerce équitable en France. D'autres montrent l'exemple, comme le ministère de l'économie solidaire qui intègre dans ses réceptions l'utilisation systématique de produits solidaires. Aussi, il souhaite savoir si cette préoccupation que partagent de plus en plus de Français fait partie de la politique de son ministère. Il lui demande de lui indiquer précisément le niveau d'utilisation en quantité, qualité et masse financière de ce type de produits. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a, sous l'impulsion du secrétaire d'Etat au commerce extérieur, engagé dès 1999 une politique d'achat dont une partie des denrées alimentaires s'inscrit dans la perspective du commerce équitable. Une étude interne a été menée pour savoir comment adapter les politiques d'achat du ministère permettant la maîtrise de la dépense et le nécessaire respect des droits de l'homme et de l'environnement. Le marché de l'économie solidaire s'est révélé à l'époque relativement limité par nature (bijoux, artisanat local, produits alimentaires), et la plus grande part des produits était éloignée des besoins du département ministériel. Le service logistique de l'administration centrale a donc sélectionné une gamme de produits placée sous le label Max Havelaar, garantissant les prix des matières premières des pays du Sud, tels le café et le thé. Le tarif du café « labellisé » étant sensiblement supérieur au prix auquel le service chargé de l'approvisionnement négociait ces produits jusqu'alors, les achats ont été concentrés sur les dépenses offrant une visibilité et un impact suffisants. Ainsi, d'octobre 1999 à octobre 2000, le public du centre de conférences a pu bénéficier d'un café labellisé. La dépense correspondante a représenté 20 500 francs (3 125,20 EUR), soit le double de ce qu'elle aurait été si l'on n'avait pas privilégié ce label. Le volume correspondant est de l'ordre de 174 kg de café. Néanmoins, les achats n'ont pu être prolongés au-delà de cette période, pour des raisons exclusivement techniques liées aux nouveaux équipements mis en place en 2001 au centre de conférences du ministère, qui requièrent une mouture de café qui n'est pas encore disponible dans la gamme labellisée Max Havelaar.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67837

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6010

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 283